



Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

DIRECTION/ML/SV

DECISION N° 2017/07

portant Délégation de Signature

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu, l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu, le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2017-OS-DM-0034 de l'ARS du 23 mai 2017 portant nomination de Monsieur Marc LAMOUR, Directeur adjoint du CH de Vendôme, en tant que Directeur par intérim du CH de Nogent le Rotrou à compter du 29 mai 2017

Vu la décision de nomination n°428-10 en date du 4 août 2010 de M. CAPRON Nicolas en qualité de responsable des Ressources Humaines

Vu la décision de recrutement en date du 1^{er} mai 1987 de Melle Nelly GARNIER en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu la décision de titularisation en date du 2 octobre 2006 de M. Stéphane CORDON an qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu la décision de nomination n°534-07 en date du 04 septembre 2007 de Mme BRODIN Chantal en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu le recrutement de Mme Valérie GARNIER en qualité d'IDE en date du 05 mars 2001

Vu la formation suivie par Mme Valérie GARNIER à l'Ecole des Cadres et à sa réussite à l'examen le 25 juin 2015.

Vu le recrutement par voie de mutation en date du 1 novembre 2016 de Madame Murielle SALEMBIER en qualité de Cadre de Santé.

Vu le recrutement de Mme Christine DELEUZE en qualité d'IDE en date du 21 juin 1985.

Vu la formation suivi par Mme Christine DELEUZE à l'Ecole des Cadres et à sa réussite à l'examen le 11 mars 2014.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Nicolas CAPRON, M. Stéphane CORDON, Melle Nelly GARNIER, Mme Chantal BRODIN, Mme Valérie GARNIER, Mme Christine DELEUZE, Mme Murielle SALEMBIER pour accomplir tous les actes de gestions courante pendant les périodes où ils assurent respectivement l'astreinte administrative, conformément au tableau validé par la Direction.

Article 2 :

La présente décision annule la décision n°2017/01 du 13 janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision est permanente et prend effet au 29 mai 2017

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 29 mai 2017

Le Directeur par intérim,

M. LAMOUR

| SIGNATAIRES | SIGNATURES |
|--------------|------------|
| N. CAPRON | |
| M. SALEMBIER | |
| C. DELEUZE | |
| S. CORDON | |
| N. GARNIER | |
| C. BRODIN | |
| V. GARNIER | |